

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19 du Club Nautique Herblinois 2021/2022

Le présent protocole s'inscrit dans la **continuité de la charte** d'engagement signée par le Club Nautique Herblinois auprès de la mairie de Saint-Herblain. À ce titre, l'association doit respecter les règles liées à la prévention de la propagation de l'épidémie COVID-19.

Piscines de la Bourgonnière et Ernest Renan

- **Depuis le 21 juillet 2021 Les usagers s'engagent à respecter le protocole sanitaire suivant :**
 - Un certificat de vaccination (schéma vaccinal complet),
 - OU un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h,
 - OU un certificat de rétablissement du Covid-19 (test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).
 - Application des gestes barrières en vigueur

Anne MOREAU
Présidente Club Nautique Herblinois
27 juillet 2021

Coupon à ramener impérativement lors de votre 1^{er} cours

✂.....

Je soussigné·e, **certifie avoir lu** le protocole sanitaire COVID-19 du CNH utilisateur des piscines E Renan et La Bourgonnière mis à disposition par la municipalité Herblinoise **et je m'engage à le respecter.**

Activité choisie Jour/heure

Date Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

PASS SANITAIRE

Certificat de vaccination (schéma vaccinal complet) à présenter au 1^{er} passage

Ou un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h

OU un certificat de rétablissement du Covid-19 (test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

Renseigner la fiche d'émargement à chaque fois car pas de contrôle d'identité.